**Présences**

Colleen Hodder, VPER de l’AFPC-Atlantique par intérim

Katie Murphy-Langille, adjointe à la VPER

Sébastien Bezeau, agent d’action politique et de communication

Debbie McLaughlin, coordonnatrice régionale par intérim

Angela Decker, directrice pour les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador

Jill Power, directrice pour Terre-Neuve-et-Labrador

Chris Lansdell, directeur pour Terre-Neuve-et-Labrador

Mike LeBlanc, directeur pour le Nouveau-Brunswick

Darlene Bembridge, directrice pour le Nouveau-Brunswick

Chris Di Liberatore, directeur pour la Nouvelle-Écosse

Brian Oldford, directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou chez des employeurs distincts, Maritimes

Bill Bennett, directeur pour les membres ne relevant pas du Conseil du Trésor ou chez des employeurs distincts, Terre-Neuve-et-Labrador

Shanny Doucet, directrice pour les membres francophones

Rhonda Doyle-LeBlanc, directrice pour les femmes des Maritimes

Joey Dunphy, directeur pour les membres autochtones

Neville David, directeur pour les membres des groupes raciaux visibles

Wayne Kelley, directeur pour les membres GLBT

Stephanie Jones, directrice pour les jeunes membres

Jody Lapierre, directeur pour l’Île-du-Prince-Édouard

Debi Buell, directrice pour l’Île-du-Prince-Édouard

**Absence motivée**

Nathalie Paulin, directrice pour les membres ayant un handicap

**Personnes invitées**

Lori Walton, vice-présidente nationale Équité du SSG

Eddy Bourque, adjoint au fiduciaire du CEIC pour l’Atlantique

Jennifer Higdon, vice-présidente régionale du STE

**1.** **Horaire des travaux**

Réunion du Conseil de la région de l’Atlantique du 29 septembre au 2 octobre 2016

29 septembre – réunions des comités de 13 h à 20 h 30

30 septembre – réunions des comités de 9 h à 17 h

1er octobre – réunion du Conseil 9 h à 17 h

2 octobre – réunion du Conseil 9 h à 12 h

**2.** **Ouverture**

La réunion commence à 9 h sous la présidence de la consœur Colleen Hodder, VPER par intérim.

**3.** **Moment de silence**

On observe un moment de silence à la mémoire de diverses personnes qui sont décédées depuis la dernière réunion du Conseil. On les énumère pour que leur nom soit consigné au procès-verbal :

Donnie Martin – pompier, membre de l’UEDN

Abninder Aulakh – succursale 024 du SDI (Ontario)

Ken Doyle – membre du SEAC à la retraite

Noel Cooper – section locale 60018 du SSG

Larry Welsh – représentant régional de l’AFPC au bureau régional de St. John’s

**4.** **Déclaration de l’AFPC sur le harcèlement**

Les confrères Lansdell et LeBlanc lisent la Déclaration de principes sur le harcèlement.

Debbie McLaughlin, coordonnatrice régionale par intérim, est désignée pour recevoir les plaintes cas de harcèlement. On donne son numéro de téléphone.

**5.** **Adoption de l’ordre du jour**

On examine l’ordre du jour et on ajoute les sujets suivants sous la rubrique « Autres sujets » :

- Sections locales à charte directe

- Directeurs et directrices aux activités dans la région

- Résolution destinée aux Conférences nationales Équité

- Hébergement

P/A le confrère LeBlanc/le confrère Oldford

***Motion adoptée***

**6.** **Examen du procès-verbal**

On étudie le procès-verbal de la réunion qui a eu lieu du 18 au 21 février 2016.

P/A la consœur Decker/le confrère Di Liberatore

***Motion adoptée***

**7.** **Mot d’ouverture**

La VPER par intérim fait savoir que la consœur Jeannie Baldwin, VPER, a récemment eu une opération à un pied et espère revenir au travail en novembre.

Le confrère Steve Johnson a pris sa retraite en juin et n’est donc plus membre en règle de l’AFPC. La consœur Hodder nous demande d’accueillir la consœur Jill Power, qui le remplace au Conseil comme représentante de Terre-Neuve-et-Labrador. La consœur Power habite à Labrador City et est la présidente de la section locale 90940 de l’UCET.

La consœur Hodder nous présente Debbie McLaughlin, qui remplace la coordonnatrice régionale, Gaby Lévesque, pendant son absence.

**Phénix**

Il y a eu plusieurs activités dans la région relativement à Phénix :

* La consœur Hodder remercie les membres qui ont aidé à organiser la journée d’action qui a eu lieu à St. John’s. À l’initiative de l’Union des employés de la Défense nationale, l’AFPC-Atlantique a organisé une réunion des membres, une distribution de tracts, une conférence de presse et une manifestation. Les membres étaient très heureux d’un tel événement et nous devons être fiers qu’il ait eu lieu dans notre région.
* Lunch d’appréciation au Centre des services de la paye à Miramichi – La consœur Hodder remercie le Syndicat des employé-e-s du Solliciteur général d’avoir offert de la pizza et des rafraîchissements au personnel du Centre de la paye de Miramichi. Cette activité a eu lieu le même jour que l’audience de la plainte de l’AFPC pour pratique déloyale de travail. À cette audience, le sous-ministre a accusé les fonctionnaires de commettre des erreurs administratives.

Le gouvernement a répondu à certaines de nos demandes concernant les problèmes causés par Phénix, mais il ne s’est toujours pas engagé à régler la situation, c’est-à-dire à arranger Phénix!

**Élections provinciales en Nouvelle-Écosse**

Il y aura des élections municipales en Nouvelle-Écosse le samedi 15 octobre. Cette année, la campagne « Les municipalités, ça compte » du CTC mettra l’accent uniquement sur la Municipalité régionale d’Halifax et la Municipalité régionale du Cap-Breton. Le CTC concentre ses efforts sur des cibles précises dans l’espoir d’obtenir des résultats optimaux.

Le CTC a distribué des questionnaires et a fait des suivis auprès de plusieurs candidats. Les conseils du travail ont ensuite déterminé quels candidats nous devrions appuyer en tant que politiciens prosyndicats.

**Élections provinciales en Nouvelle-Écosse**

La date des élections provinciales n’a pas encore été fixée, mais on prévoit que ce sera au début de l’année prochaine. Puisque le gouvernement libéral de Stephen McNeil s’attaque régulièrement à la classe ouvrière, les membres de l’AFPC doivent faire tout leur possible pour empêcher la réélection des libéraux.

Nous avons huit sections locales à charte directe en Nouvelle-Écosse qui ont un intérêt particulier dans les élections provinciales, car les décisions du gouvernement provincial ont une incidence directe sur leur milieu de travail. Il s’agit, par exemple, des décisions sur le financement des refuges pour femmes et des universités.

**Négociations avec le Conseil du Trésor**

Depuis l’expiration des cinq conventions collectives de nos unités au Conseil du Trésor en 2014, nous avons tenu 11 séances de négociation avec l’employeur.

À chaque occasion au cours des deux dernières années, nous avons été très clairs : nous voulons obtenir des améliorations et nous refuserons toute concession.

Cinq de ces rencontres se sont tenues après les élections fédérales de 2015.

Durant la campagne, les libéraux ont fait miroiter la possibilité d’un nouveau mandat de négociation. Pourtant, les propositions mises de l’avant par l’employeur sentent le réchauffé.

Nous voyons d’un bon œil l’adoption d’un projet de loi qui permettra d’abroger cet automne les sections de la loi C-4 qui restreignent la négociation collective et qui limitent le droit de grève en laissant le champ libre au gouvernement sur la question des services essentiels. Toutefois, nous lui demandons de donner un mandat « libéral » à ses négociateurs et de faire une croix pour de bon sur les positions des conservateurs.

Les libéraux proposent d’augmenter les salaires de 0,5 % par année, alors que les députés de la Chambre des communes et les sénateurs ont eu droit, eux, à une augmentation quatre fois plus élevée.

Nous sommes frustrés et déçus que le gouvernement n’a pas bougé d’un pouce lors de notre dernière ronde de négociation en septembre. Nous n’avons plus beaucoup de patience.

Aucune autre séance de négociation n’est prévue en ce moment, mais nous nous préparons pour la suite des choses. L’AFPC veut continuer les discussions, à une condition : que l’employeur modifie véritablement son offre.

**Syndicat des employés de l’impôt**

Les membres du SEI ont réussi à négocier un accord de principe avec leur employeur.

L’équipe de négociation recommande à l’unanimité d’accepter cette entente de principe, et le vote de ratification a lieu présentement.

**Union of Graduate Student Workers**

Les membres du Union of Graduate Student Workers à l’Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton et à Saint John ont obtenu un accord de principe le 18 août 2016.

**Union canadienne des employés des transports**

Une autre bonne nouvelle : la section locale 60605 de l’UCET à l’aéroport de Moncton a ratifié une nouvelle convention collective le 24 juin, et la section locale 60925 de l’UCET à l’aéroport de Charlottetown a fait de même le 7 septembre.

**8.** **Rapports des comités**

**Comité des droits de la personne**

Le confrère Kelley lit le rapport du Comité. Chaque recommandation du Comité fait l’objet d’un vote distinct.

Le confrère Di Liberatore demande pourquoi l’AFPC n’a pas participé au défilé de la fierté gaie de Truro. C’était un événement historique, car c’était le tout premier défilé de la fierté à se tenir dans cette ville. L’AFPC aurait dû y être.

La consœur McLaughlin répond qu’il n’y avait pas de coordonnatrice régionale en poste à ce moment-là. Elle partage l’opinion du confrère Di Liberatore et admet que l’AFPC aurait dû désigner un membre de son personnel pour organiser la participation de l’AFPC à cette activité.

Le confrère Kelley, directeur pour les membres GLBT, était au défilé à Truro Pride, où il porté fièrement le drapeau gai de l’AFPC et marché aux côtés d’autres membres.

Le confrère Sébastien Bezeau, agent d’action politique et de communication, souligne que nous informons les membres des activités qui se passent dans la région, par exemple les activités concernant la fierté gaie et les droits de la personne, en les annonçant sur le site Web de l’AFPC-Atlantique et aussi dans le bulletin électronique qui est envoyé aux membres aux deux semaines.

P/A le confrère Kelley/le confrère Lansdell

***Motion adoptée***

Recommandations du Comité

Recommandation 1

Que la région de l’Atlantique devienne la première région à adopter un formulaire d’auto-identification neutre.

P/A le confrère Kelley/le confrère Lansdell

***Motion adoptée***

**Résolution 1**

**Titre : Termes neutres**

**ATTENDU QUE** l’AFPC a ajouté l’identité sexuelle et l’expression sexuelle dans ses politiques;

**ATTENDU QUE** l’AFPC souscrit au principe d’inclusion pour ses membres, surtout ceux qui doivent surmonter des obstacles à la participation;

**ATTENDU QUE** la pratique a été adoptée dans la région de l’Atlantique :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC élimine toute référence à la binarité des sexes dans ses formulaires d’auto-identification et autres formulaires;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPC adopte des termes neutres pour désigner les personnes qui ne s’identifient pas comme hommes ou femmes selon le modèle de la binarité des sexes.

P/A le confrère Kelley/le confrère Lansdell

***Motion adoptée***

Recommandation 2

Que le Conseil de la région de l’Atlantique prépare une résolution à l’intention du Congrès de la région et du Congrès national de l’AFPC réclamant des conférences régionales entièrement financées pour tous les groupes d’équité (membres GLBT, membres ayant un handicap, membres autochtones, femmes).

P/A le confrère Kelley/le confrère Lansdell

***Motion adoptée***

**Résolution 2**

**Titre : Conférence régionale des groupes d’équité**

**ATTENDU QUE** le travail de l’AFPC en matière de syndicalisation et de règlement des problèmes se fait dans le cadre de sa structure régionale;

**ATTENDU QUE** la structure régionale actuelle n’offre pas aux membres de trois des cinq groupes d’équité la possibilité de réseauter;

**ATTENDU QUE**, en vertu des Statuts de l’AFPC, des conférences régionales sont déjà organisées pour les membres racialisés et pour les femmes;

**IL EST RÉSOLU QUE** l’administration nationale de l’AFPC alloue les fonds et les ressources nécessaires à la tenue de conférences régionales des membres GLBT, des membres ayant un handicap et des membres autochtones;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** les conférences régionales des membres GLBT, des membres ayant un handicap et des membres autochtones soient entièrement financées de la même manière que le sont les conférences régionales des membres racialisés.

La consœur Doyle-LeBlanc souligne que la Conférence des femmes aurait dû être mentionnée dans la deuxième conclusion.

Le confrère Dunphy explique que le Comité des droits de la personne a pensé que le Comité des femmes voudrait peut-être formuler une résolution semblable.

La consœur McLaughlin, coordonnatrice régionale par intérim, précise que la mesure dans laquelle une conférence peut être subventionnée dépend du nombre de membres qui y participent selon les fonds que l’administration nationale de l’AFPC alloue à chaque région pour l’organisation de conférences.

P/A le confrère Kelley/le confrère Lansdell

***Motion adoptée***

**Comité d’action politique**

Le confrère Di Liberatore lit le rapport du Comité. Le budget 2017 et les recommandations du Comité font l’objet d’un vote distinct.

P/A le confrère Di Liberatore/le confrère LeBlanc

***Motion adoptée***

Budget et recommandations du Comité

**Examen du budget 2017 pour l’action politique**

Le Comité présente sur un écran les dépenses faites en 2016. Il veut ainsi assurer la transparence et favoriser la discussion pour voir comment on peut mieux utiliser les fonds.

La consœur Bembridge recommande que le poste budgétaire « Fédération du travail – Congrès » de 1 000 $ soit déplacé dans le budget du Conseil. À son avis, cette allocation sert à tenir des caucus aux congrès des fédérations du travail, et de tels caucus ne sont pas des actions politiques. Si on accepte cette recommandation, le Comité des finances ajoutera ledit poste budgétaire dans son projet de budget pour le prochain cycle du Conseil. De son côté, le confrère Di Liberatore modifiera le budget pour l’action politique : il réduira à zéro le poste budgétaire « Fédération du travail – Congrès » et fera passer à 4 550 $ le poste « Fonds généraux ».

Le confrère Lansdell demande si l’AFPC-Atlantique a contribué aux élections des conseils scolaires. La consœur Hodder explique que pour ce qui est des élections municipales, etc., nous nous en remettons au CTC, qui détermine les circonscriptions à cibler. Toutefois, les membres peuvent présenter leurs demandes à la VPER pour sa considération.

Le confrère LaPierre demande si la liste des dépenses pour l’action politique peut être ajoutée à la trousse pour chaque réunion du Conseil. La consœur Hodder répond qu’elle n’a aucune objection à titre de VPER par intérim, mais que la question relève de la VPER.

Le confrère LaPierre demande comment on approuve les dépenses qui ne sont pas prévues au budget qui a été adopté. La consœur Hodder précise que le budget sert de guide et qu’on le suit autant que possible. Elle explique qu’il peut être lourd pour la VPER d’envoyer un courriel au Comité chaque fois qu’elle veut dépenser 100 $ et de devoir attendre pour un vote du Comité.

Motion demandant l’approbation du budget avec les modifications recommandées

P/A le confrère Di Liberatore/le confrère LeBlanc

***Motion adoptée***

Recommandation 1

Le Comité recommande que le Conseil présente une résolution au Congrès régional triennal de l’AFPC-Atlantique demandant qu’on offre des subventions aux sections locales pour les aider à payer les droits d’inscription au congrès de la fédération du travail de leur province.

P/A le confrère Di Liberatore/le confrère LeBlanc

***Motion adoptée***

Recommandation 2

Le Comité recommande que le Conseil formule une résolution demandant que l’allocation dans le budget national pour les conseils régionaux soit haussée à 90 000 $ par année. Présentement, cette allocation pour l’ensemble des conseils régionaux du pays est de 47 000 $ par année.

P/A le confrère Di Liberatore/le confrère LeBlanc

***Motion adoptée***

**Comité des femmes**

La consœur Doyle-LeBlanc lit le rapport du Comité. Chaque recommandation du Comité fait l’objet d’un vote distinct.

P/A la consœur Doyle-LeBlanc/la consœur Decker

***Motion adoptée***

Recommandations du Comité

Recommandation 1

Que les deux directrices des femmes et toutes les présidentes actives des CRF fassent partie du comité organisateur de la Conférence des femmes de l’APFC-Atlantique.

La consœur McLaughlin pense que cela serait possible, mais précise que les appels de ce comité doivent être payés avec le budget de la Conférence. Le confrère Bezeau mentionne qu’on pourrait utiliser Skype, qui est un service gratuit.

P/A la consœur Doyle-LeBlanc/la consœur Decker

***Motion adoptée***

Recommandation 2

L’administration nationale de l’AFPC couvre toutes les dépenses d’un représentant ou d’une représentante de chaque groupe d’équité au Conseil de la région pour assister à la conférence Debout pour vos droits! du CTC. Le Comité estime qu’il serait important que les deux directrices pour les femmes assistent à cette conférence. On demande que des fonds soient puisés dans l’allocation budgétaire de la consœur Doyle-LeBlanc et dans le poste « Autres dépenses » du budget du Conseil pour pouvoir envoyer les deux représentantes des femmes.

La consœur Doyle-LeBlanc donne une estimation des coûts.

La consœur Hodder étudie la demande et détermine les dépenses qu’elle nécessiterait. La consœur Murphy-Langille fait savoir qu’il y a des fonds dans le budget de la directrice et dans le poste « Autres dépenses » du budget du Conseil.

P/A la consœur Decker/la consœur Bembridge

***Motion adoptée***

**Comité sur la santé, la sécurité et l’environnement**

Le confrère Oldford lit le rapport du Comité.

Le Comité n’a présenté aucune recommandation.

P/A le confrère Oldford/le confrère LaPierre

***Motion adoptée***

**Comité d’éducation**

Le confrère LaPierre lit le rapport du Comité.

Le Comité fait savoir que le cours Syndicalisme à l’Île de la Tortue qui devait avoir lieu à l’automne a été reporté parce que l’agente régionale d’éducation a de la difficulté à recevoir les notes d’animation. On prévoit donner le cours en février 2017.

Le confrère Oldford demande si l’école du syndicalisme 2018 du CTC aura lieu, car il n’a vu aucune information sur ce sujet.

Le confrère LaPierre fait savoir que les dates sont fixées, mais que c’est Alex Furlong, du CTC, qui peut vraiment répondre à la question. Si le CTC ne va pas de l’avant avec ce projet, l’AFPC-Atlantique tiendra sa propre école du syndicalisme aux mêmes dates que celles prévues par le CTC.

La consœur Hodder demande au confrère Bezeau de communiquer avec Alex Furlong pour l’inviter à venir donner une mise à jour sur l’école du syndicalisme 2018 de CTC à la prochaine réunion du Conseil.

P/A le confrère LaPierre/la consœur Doucet

***Motion adoptée***

**Comité des finances**

La consœur Bembridge lit le rapport du Comité et présente le projet de budget pour le cycle 2018-2020 ainsi que le budget pour le Congrès régional de 2017.

Les documents budgétaires font l’objet d’un vote distinct.

P/A la consœur Bembridge/la consœur Buell

***Motion adoptée***

Projet de budget 2018-2020

La consœur Bembridge souligne que le Conseil affiche un important surplus et que la présidente nationale a fait savoir qu’il faut consacrer ce surplus au Congrès. Conformément aux lignes directrices sur le processus budgétaire, le surplus annuel reste dans le budget du Conseil et on ne peut pas réaffecter les fonds dans les autres postes budgétaires qui ont été officiellement adoptés au Congrès régional.

La consœur Bembridge passe en revue le projet de budget du Conseil. Elle rappelle qu’on a convenu de retirer du budget pour l’action politique le poste budgétaire « Fédération du travail – Congrès » de 1 000 $ et d’ajouter ce poste au budget du Conseil. Le Comité des finances ajustera le budget 2018-2020 budget en conséquence. En raison de ce changement, il a fallu réduire l’un des postes du budget du Conseil. On a décidé de réduire l’allocation pour les réunions du Conseil de 1 000 $ par année pour le cycle 2018-2020.

La consœur Bembridge explique aussi qu’il faudra formuler un règlement qui donnera des directives claires sur l’accessibilité des fonds réservés à l’usage des directeurs et directrices, surtout pendant la dernière année d’un cycle. Un tel règlement devra préciser que les membres du Conseil peuvent seulement avoir accès à 50 % de leur allocation budgétaire dans la dernière année d’un cycle parce qu’il est possible qu’ils ne se présentent pas à nouveau à une charge au Conseil ou qu’ils ne soient pas réélus.

En raison du surplus, le Comité des finances recommande au Conseil d’augmenter 40 000 $ à 50 000 $ le transfert annuel au budget pour le Congrès.

Le confrère LaPierre demande des explications au sujet du surplus. La consœur Bembridge répond qu’on enregistre tous les ans un surplus pour diverses raisons, par exemple parce que les directeurs et directrices ne dépensent pas toute leur allocation. Ainsi, 50 % du surplus est réservé pour financer le Congrès.

P/A la consœur Bembridge/le confrère Oldford

***Motion adoptée***

Budget du Congrès de 2017

La consœur Bembridge passe en revue le budget du Congrès.

Parce que le Conseil a réservé des fonds pour le Congrès année après année, il peut maintenant couvrir presque tous les coûts de participation au Congrès.

Le Comité des finances préconise d’utiliser le même barème des subventions pour le déplacement qu’on a utilisé pour le précédent Congrès de la région. L’hôtel, les faux frais et les repas seront entièrement payés. Toutefois, aucune perte de salaire subie pour assister au Congrès ne sera remboursée.

Malgré l’important budget dont nous disposons pour subventionner la participation au
Congrès, on a décidé qu’on allait imposer un droit d’inscription. Cet argent couvrira le coût des trousses des délégués. Par ailleurs, il est important de maintenir un droit d’inscription semblable pour tous les congrès des régions.

Des chèques d’avance seront remis sur place au moment de l’inscription. Les délégués qui, pour des raisons exceptionnelles, ont besoin de recevoir leur avance avant le Congrès peuvent en faire la demande.

L’AFPC-Atlantique ne pourra probablement pas subventionner autant la participation à son Congrès dans l’avenir. La situation actuelle est exceptionnelle en raison du surplus que nous devons dépenser.

P/A la consœur Bembridge/le confrère Oldford

***Motion adoptée***

**9.** **Rapport de la VPER et des directeurs et directrices**

Les rapports des directeurs et directrices sont adoptés en bloc.

P/A le confrère Di Liberatore/le confrère Dunphy

***Motion adoptée***

**10.** **Prochaine réunion du Conseil**

Les seules dates possibles pour la prochaine rencontre sont du 21 au 23 avril 2017.

À ce moment-là, les comités des résolutions du Congrès se réuniront en personne pour décider de leurs recommandations d’adoption ou de rejet des résolutions. Auparavant, ces réunions avaient lieu par téléconférence, mais un très grand nombre de membres des comités ont fait valoir qu’une téléconférence n’est pas aussi productive qu’une réunion en face à face.

Le confrère LaPierre propose que le Conseil se réunisse à l’Île-du-Prince-Édouard. Il souligne que nous avons déjà tenu des activités par le passé dans des établissements dont le personnel n’était pas syndiqué et que certains Éléments tiennent des réunions régionales dans de tels établissements dans cette province.

La consœur demandera des renseignements avant de prendre une décision. Elle souligne qu’elle comprend l’importance d’assurer une présence dans l’ensemble de la région.

La consœur McLaughlin montre un extrait de la Politique sur les voyages de l’AFPC qui précise qu’un membre du CEA peut approuver l’utilisation d’un hôtel qui n’est pas syndiqué.

La présidente du Comité des finances souligne qu’il en coûte seulement quelques milliers de dollars de plus pour réunir le Conseil ailleurs qu’à Halifax ― en supposant que le coût de la location de salles de réunion et de chambres est le même ― et que des fonds sont disponibles pour ce faire.

Puisque c’est le souhait du Conseil de se réunir à l’île, la consœur Hodder demande à la consœur Murphy-Langille de s’informer des disponibilités au Delta Prince Edward.

Le confrère Lapierre/le confrère Lansdell

***Motion adoptée***

**11.** **Congrès régional**

Comme précédemment mentionné, les comités des résolutions se réuniront en marge de la prochaine réunion du Conseil en avril. La coordonnatrice par intérim et la VPER par intérim désigneront bientôt des membres du personnel de l’AFPC pour agir comme personnes-ressources auprès de ces comités.

Le Comité organisateur du Congrès résume sa réunion du jeudi 29 septembre. Le thème du Congrès sera « Ça commence avec nous ».

Le Comité a fixé les échéances pour recevoir les demandes de participation, les résolutions, etc. Ces renseignements seront communiqués dans la lettre d’invitation qui devrait être prête à la fin novembre.

On demandera aux Éléments (par courriel) de nous dire quand ils veulent tenir leur caucus lors du Congrès pour que puissions inclure l’information dans le programme du Congrès afin d’aider les membres à organiser leur temps.

Les personnes présentes sont invitées à envoyer leurs suggestions de conférenciers ou conférencières au bureau de la VPER (Katie ou Sébastien).

Le confrère Lansdell suggère Bernie Sanders, Charlie Angus (député néo-démocrate), Mary Walsh, Maude Barlow.

La consœur Murphy-Langille fera connaître par courriel la date limite pour suggérer des personnes à inviter à prononcer un discours.

La consœur Bembridge résume les discussions du Comité d’accueil. On souhaite que les différentes activités aient lieu aux mêmes endroits que lors du précédent Congrès. Le jeudi soir, il y aura une réception avec le Conseil avec un thème western. Le vendredi soir, il y aura une soirée élégante au Delta Brunswick. La soirée de divertissement du samedi soir aura lieu au Market Square avec le groupe Papa Roxxy.

**12.** **Élections municipales**

Cette question a été abordée sous la rubrique « Mot d’ouverture ».

**13.** **Allocution de Lynette Robinson**

Lynette Robinson, VPR du SESG, n’a pas pu venir à la réunion. Nous l’inviterons à venir à la prochaine réunion.

**14.** **Fonds de justice sociale de l’APFC en Atlantique**

Par le passé, le FJS, pour faire un don à divers organismes sans but lucratif de la région, envoyait un chèque aux organismes visés. La consœur Hodder est d’avis qu’il est préférable que les membres du Conseil ou la VPER présentent les chèques d’une manière officielle. Ainsi, on met plus en valeur l’AFPC-Atlantique et on offre de nouvelles occasions aux directeurs et directrices de se faire connaître.

**15.** **Le point sur la négociation**

Cette question a été abordée sous la rubrique « Mot d’ouverture ».

**16.** **Abri-soleil de l’AFPC**

Le confrère Di Liberatore montre une image d’un abri-soleil qui arbore le logo de l’AFPC - Colombie-Britannique. Il pense que l’AFPC-Atlantique devrait s’équiper d’un abri-soleil semblable pour participer à des activités extérieures comme les défilés de la fierté, les célébrations de la fête du Travail, etc.

Un abri-soleil avec un logo coûte 1 500 $. On propose d’en acheter un pour chacun des quatre bureaux de la région. Le budget du Comité d’action politique permettrait d’en acheter deux en 2016 et deux autres en 2017.

La consœur McLaughlin précise qu’il n’y a pas de fonds dans le budget des bureaux régions pour de tels achats.

Motion demandant qu’on achète deux abris-soleil en puisant dans le budget du Comité d’action politique de l’année en cours.

P/A le confrère Di Liberatore/le confrère LeBlanc

***Motion adoptée***

**17.** **Fierté**

À la fin du parcours du défilé de la fierté gaie de Moncton, nous avions un drapeau de la fierté sur lequel les membres de la communauté GLBT et leurs alliés pouvaient écrire un message d’appui à la communauté d’Orlando en raison de la tragédie qui a eu lieu dans cette ville en juin dernier. La réponse du public a été fantastique. Le drapeau a été expédié à Orlando.

**18.** **Fiche d’information sur les rôles des membres du Conseil**

Le confrère Sébastien a conçu une fiche que les directeurs et directrices peuvent distribuer lors de leurs diverses activités. Ce document est aussi affiché dans le site Web, donnant ainsi aux membres l’adresse de courriel des directeurs et directrices et les informant sur leur travail au nom de l’AFPC.

**19.** **Exposition d’art sur les femmes autochtones disparues ou assassinées – février 2017**

Une grande œuvre d’art collective sera exposée en divers endroits au pays. Cette œuvre intitulée *Walking with our Sisters* rend hommage aux femmes autochtones disparues ou assassinées. Ces femmes, qui sont nos sœurs, nos mères, nos tantes, nos filles, nos cousines, nos grand-mères et nos conjointes, ne sont pas oubliées. Ces femmes qu’on a soignées et aimées, maintenant disparues, ne sont pas oubliées.

La consœur Hodder a demandé des fonds à la consœur Magali Picard (la membre du CEA chargée du CNPA) pour aider à couvrir les dépenses pour faire venir l’œuvre d’art. On nous a accordé 2 000 $.

La consœur Geri LeBlanc a parlé de *Walking with our Sisters* au Conseil régional 1 de la Nouvelle-Écosse, et ce dernier a fait un don de 500 $.

Si tous les fonds nécessaires ne sont pas réunis, alors l’installation artistique ne viendra pas à Halifax. Le bureau de la VPER nous fera savoir quand l’œuvre d’art sera dans la région de l’Atlantique.

**20.** **Vidéo sur le camp d’été pour jeunes de la FTTNB**

Le confrère Bezeau présente une petite vidéo qu’il a tournée lorsqu’il a participé, à titre de moniteur, au camp d’été pour jeunes Blair Doucet de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick.

**21.** **Système de paye Phénix**

Cette question a été abordée sous la rubrique « Mot d’ouverture ».

La consœur souligne qu’une section du site Web national de l’AFPC est consacrée à Phénix.

**22.** **Comptes de courriel de l’AFPC**

Le passage de GroupWise à Outlook a causé des problèmes dans les comptes de courriel des directeurs et directrices qui ont une adresse de courriel de l’AFPC.

**23.** **Autres sujets**

**Sections locales à charte directe**

Le confrère Oldford demande pourquoi l’AFPC a embauché Jennifer Bury pour rédiger un rapport sur les services offerts aux SLCD et souligne que, à titre de directeur pour les SLCD, il n’avait pas été informé de cette décision.

La consœur McLaughlin fait savoir que Jennifer a été embauchée à l’initiative de la coordonnatrice régionale Gaby Lévesque et de la VPER Jeannie Baldwin pour étudier les ententes de services avec les SLCD. Dans les 24 heures suivant la réception du rapport de Jennifer, elle l’a envoyé aux confrères Oldford et Bennett en leur qualité de directeurs qui représentent les SLCD.

La consœur Jennifer Burry n’a pas été embauchée pour faire des recommandations, mais qu’elle en a quand même formulé dans son rapport. L’AFPC donnera suite à certaines de ces recommandations.

Le confrère Oldford veut savoir si on prévoit d’offrir de la formation aux SLCD en 2016 et si des fonds sont disponibles.

La consœur McLaughlin communiquer avec la consœur Goguen, la représentante régionale chargée des SLCD. Cette dernière fait savoir qu’il y a 17 000 $ dans le budget pour la formation.

On verra donc s’il est possible d’offrir une formation pour les SLCD avec ces fonds. La consœur Hodder précise que la formation sera choisie dès que possible et en consultation avec les deux directeurs chargés des SLCD.

**Directeurs et directrices aux activités dans la région**

Le confrère Lansdell voudrait assister à des formations dans la région afin de mieux se faire connaître des membres. Par exemple, il pourrait assister au cours *L’ABC du syndicat* comme personne invitée pour prononcer le mot d’ouverture et d’accueil.

La consœur Hodder convient que c’est une bonne idée d’assurer une bonne présence auprès des membres, à la condition que cela ne réduise pas le temps de formation et que cela puisse se faire à un coût raisonnable et dans les limites de l’allocation budgétaire des directeurs et directrices.

La consœur McLaughlin souligne qu’il faut prévenir les membres du personnel qui donnent un cours si on prévoit se présenter à un cours, car une telle visite doit être prévue à leur emploi du temps.

**Résolution destinée aux Conférences nationales Équité**

Le confrère Dunphy demande au Conseil d’adopter la résolution suivante aux fins de présentation aux Conférences nationales Équité de l’AFPC.

**TITRE : RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA SUR LA FORMATION À L’INTENTION DES FONCTIONNAIRES**

**SOURCE : CERCLE D’ACTION AUTOCHTONE**

**LANGUE DE DÉPART : ANGLAIS**

**ATTENDU QUE** la Commission de vérité et réconciliation du Canada a formulé 94 appels à l’action sur divers sujets, notamment la protection de l’enfance, l’éducation, la langue et la culture, la santé, la justice, l’adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l’élaboration d’une proclamation royale de réconciliation;

**ATTENDU QUE** l’appel à l’action no 57 de la Commission demande au gouvernement fédéral « de s’assurer que les fonctionnaires sont formés sur l’histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l’histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone [de même qu’aux relations entre l’État et les Autochtones] » :

**IL EST RÉSOLU QUE** l’AFPC communique immédiatement avec le Conseil du Trésor du Canada et ses pendants provinciaux et territoriaux pour demander que l’AFPC soit mise à contribution dans tous les aspects de la mise en œuvre de l’appel à l’action no 57;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l’AFPC consulte ses membres pour déterminer les besoins en formation auxquels il faut répondre pour donner suite à l’appel à l’action no 57.

P/A le confrère Dunphy/le confrère Kelley

***Motion adoptée***

**Hébergement**

Une séance à huis clos a lieu.

**Tour de table**

On fait une collecte de vêtements d’hiver – les dons doivent être déposés dans la salle Cal Best avant le 28 octobre.

La consœur Lori Walton annonce qu’elle se portera candidate comme VPER au Congrès régional triennal de l’AFPC – Atlantique l’année prochaine.

La consœur Hodder remercie les membres du personnel de l’AFPC, les personnes invitées, les interprètes, le technicien, le personnel de l’hôtel et les directeurs et directrices d’avoir pris le temps d’assister à la réunion malgré leur horaire chargé.

La séance est levée à 12 h 10.